

Compte-rendu de la séance du vendredi 10 juillet 2020

Liste des membres présents : Christian CARRÈRE, Adrien PONSOLLE, Sabine PUYDEBOIS, Yves CAUBET, Pierrette ICART, Bernard CAU, Noël LE GOFF, Claudette FERREIRA, Josiane TEULÉ, Michèle AGOSTINI, Jean-Marc PUYRAIMOND, Sylvie CAU, Ludovic PENNETIER

membres absents excusés : Maxime DÉGEILH, Bernadette BACQUE-AMILHAT

membres absents non excusés :

Secrétaire(s) de la séance : Josiane TEULÉ

membres ayant donné procuration :

Ordre du jour:

- Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection sénatoriale (voir arrêté préfectoral joint à la présente convocation)
- Budget réseau chaleur
- Point sur la cantine scolaire
- questions diverses

La séance est ouverte à 18h40 sous la présidence de Monsieur Le Maire

Délibérations du conseil:

Election des délégués pour les élections sénatoriales (DE 2020 036)

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, d'élire trois délégués titulaires et trois suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales du 27 septembre 2020 ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi du 2 aout 2013 relative à l'élection des sénateurs ;
- Vu l'arrêté Préfectoral du 30 juin 2020 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020 ;
- Vu l'article R131 du Code électoral ;
- Vu les articles L.283 à L.293 du Code Electoral ;
- Considérant que les délégués sont élus au scrutin majoritaire

Le Président de séance invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election des délégués titulaires :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 13
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Adrien PONSOLLE : treize (nb en toute lettres) - 13 (nb en chiffres) - voix
- M. Christian CARRÈRE : treize (nb en toute lettres) - 13 (nb en chiffres) - voix
- MME Sabine PUYDEBOIS : treize (nb en toute lettres) - 13 (nb en chiffres) - voix

Monsieur Adrien PONSOLLE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1^o tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Christian CARRÈRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1^o tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

Madame Sabine PUYDEBOIS ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue au 1^o tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat

Election des suppléants :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 13
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Yves CAUBET : treize (nb en toute lettres) - 13 (nb en chiffres) - voix
- Mme Pierrette ICART : treize (nb en toute lettres) - 13 (nb en chiffres) - voix
- Mme Claudette FERREIRA : treize (nb en toute lettres) - 13 (nb en chiffres) - voix

Monsieur Yves CAUBET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu suppléant au 1^o tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

Madame Pierrette ICART ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue suppléante au 1^o tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

Madame Claudette FERREIRA ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue suppléante au 1^o tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

Composition du bureau électoral :

secrétaire : Sylvie CAU

membres : Yves CAUBET - Josiane TEULÉ - Sabine PUYDEBOIS - Ludovic PENNETIER

Régularisation comptable constatation de la valeur du stock de matières premières du Réseau chaleur (DE 2020 037)

Monsieur Le maire rappelle à l'assemblée la délibération n° DE_2020_021 du 19 juin 2020 relative à une régularisation de la valeur comptable du stock sur le budget réseau chaleur.

Il convient de préciser que s'agissant d'écritures d'ordre non budgétaires, les comptes de dépenses d'investissement 1068 et recettes d'investissement 31 n'ont pas à faire l'objet d'une inscription budgétaire.

Oùï cet exposé, après délibération, le conseil municipal :

- accepte la demande de régularisation comptable de constatation de stock au 31/12/2019,
- demande à Monsieur Le Trésorier de passer les écritures suivantes :
 - 52 000€ au débit du compte 1068
 - 52 000€ au crédit du compte 31
- Charge Monsieur Le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Après avoir entendu les précisions comptables approuvées par Mr PUYRAIMOND sur cette demande de régularisation du stock et son rattachement à l'exercice 2019, le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité

Adoption budget primitif 2020 - réseau chaleur -annule et remplace la délibération DE 2020_022 (DE 2020_038)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

La présente délibération annule et remplace la délibération n° DE_2020_022 du 19 juin 2020.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2020 - Réseau chaleur.

Le contenu de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget dont les montants sont exprimés Hors Taxes et en euros, s'équilibre ainsi :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section d'exploitation	64 709,52	38 939,60	103 649,12	80 493,12	23 156,00	103 649,12
Section d'investissement	28 073,92	23 156,00	51 229,92	12 290,32	38 939,60	51 229,92
Total	92 783,44	62 095,60	154 879,04	92 783,44	62 095,60	154 879,04

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION D'EXPLOITATION - DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	charges à caractère général	44 000,00		44 000,00
012	Charges de personnels, frais assimilés	4 000,00		4 000,00
014	Atténuation de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
66	charges financières	9 430,93		9 430,93
67	charges exceptionnelles	0,00		0,00
68	Dotation aux provisions et dépréciat°	0,00		0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section investissement		0,00	0,00
042	Opération transfert entre sections		38 939,60	38 939,60
043	Opération ordre intérieur de section		0,00	0,00
	Totaux	57 530,93	38 939,60	96 470,53
				Résultat N-1 reporté
				7 178,59
				Total cumulé
				103 649,12

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes produits, prestations	67 693,12		67 693,12
73	Produits issus de la fiscalité	0,00		0,00
74	Subvention d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	12 800,00		12 800,00
78	Reprises sur provisions et dépréciat°	0,00		0,00
042	Opération transfert entre sections		23 156,00	23 156,00
043	Opération intérieur de section		0,00	0,00
	Totaux	80 493,12	23 156,00	103 649,12
		Résultat N-1 reporté		0,00
		Total cumulé		103 649,12

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	19 073,92		19 073,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers réservés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	9 000,00		9 000,00
18	Compte de liaison	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
040	Opérations transfert entre sections		23 156,00	23 156,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
	Totaux	28 073,92	23 156,00	51 229,92
		Solde d'exécution N-1 reporté		0,00
		Total cumulé		51 229,92

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
13	Subvention d'investissement	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	immobilisations en cours	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
106	réserves	0,00		0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00		0,00
18	Compte de liaison	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
040	Opération transfert entre sections		38 939,60	38 939,60
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
	Totaux	0,00	38 939,60	38 939,60
	Solde d'exécution N-1 reporté			12 290,32
	Total cumulé			51 229,92

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après en avoir délibéré,

- ADOPTE le budget primitif 2020 du budget Réseau chaleur de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section d'exploitation.

Point sur la cantine scolaire Fourniture de repas bio

M. le Maire rappelle le souhait des parents d'élèves d'offrir des repas à base d'alimentation biologique aux enfants de la cantine scolaire. Cette volonté est partagée par l'ensemble du Conseil Municipal qui déjà, depuis plusieurs mois, a travaillé sur ce sujet en collaboration avec la Direction de l'EPHAD St Philippe. En effet, la fourniture des repas scolaires est actuellement assurée, à la satisfaction de tous, par les cuisines de l'EPHAD qui met également à disposition à titre onéreux une salle dédiée aux enfants pour le déjeuner.

Il rappelle à l'Assemblée la récente fusion des établissements d'accueil de personnes âgées de Saint-Lizier et Ercé pour une Direction unique et la dernière réunion du Conseil d'Administration de "Couserans-Pyrénées", nouvelle appellation des deux structures précitées fusionnées, au cours de laquelle le sujet des repas bio a été évoqué ; il en est ressorti une volonté unanime d'aller vers cette solution pour les personnes âgées.

Ceci exposé et compte tenu des travaux, rencontres, discussions déjà engagés pour aller vers cette solution, M. le Maire précise qu'un rendez-vous aura lieu dans les jours à venir avec l'association CASTA, cuisine centrale qui fournit déjà des repas bio à de nombreux établissements du Couserans ; d'autre part, le

CIVAM-BIO fournisseur de denrées bio sur le département sera approché pour savoir s'il peut fournir à 100 % la quantité nécessaire pour les repas de la cantine scolaire et de l'EPHAD d'Ercé.

Un large débat s'instaure sur l'intérêt de mettre en place rapidement ce dispositif eu égard d'une part aux attentes des parents d'élèves et d'autre part, des engagements de la nouvelle Municipalité, peut-être en commençant par la cantine scolaire seule. Cependant, cette solution ne manquerait pas de soulever de nombreux problèmes, notamment en matière de salle d'accueil des enfants, du transport et stockage des denrées, de la sécurité et hygiène de la nourriture et enfin du personnel de l'EPHAD.

En conclusion, l'Assemblée propose :

- de maintenir son objectif de passer au bio pour la cantine scolaire et l'EPHAD ensemble,
- de rechercher toutes les solutions possibles pour répondre à ce vœu, en contactant les Organismes locaux susceptibles de fournir les denrées bio,
- d'évaluer et chiffrer toutes les conséquences tant financières qu'humaines des solutions qui seront offertes,
- de définir le meilleur délai possible pour la mise en place des repas bio à Ercé.

AVIS FAVORABLE du Conseil Municipal

Questions diverses :

1°) Liste des membres de la CCID retenue par la DDIFP

Monsieur Le maire rappelle la délibération n° DE 2020-029 du CM du 19 juin 2020 relative à la proposition de membres pour la Commission Communale des Impôts Directs.

Il fait part de la liste que Le Directeur Départemental des Finances Publiques a désigné :

Commissaires titulaires : Christian DUPIN - Sabine PUYDEBOIS - Jean-Marc PUYRAIMOND - Josiane TEULÉ - Ludovic PENNETIER - Solange FORT.

Commissaires suppléants : Bernard CAU - Noël LEGOFF - Yves BENAZET - Cécile TOBAL - Michèle AGOSTINI - Véronique BLAVET

2°) Aide financière en faveur des locataires de la commune d'Ercé (Commerces et Association)

M. le Maire rappelle la Directive gouvernementale adressée aux bailleurs publics et privés, de consentir des allègements de loyers à leurs locataires qui se trouveraient en difficultés financières du fait de l'absence ou de la faiblesse d'activités rémunérées durant la période de confinement due au Covid-19.

A Ercé, 3 biens sont concernés par ce dispositif :

- le centre de l'Escalusse louée à l'association "Chemins du Monde", pour un loyer mensuel de 1 450 €,
- l'épicerie à l'entrée du village,
- le garage contiguë.

M. le Maire donne lecture de la lettre de demande de l'association, seule à solliciter cet allégement pour une période de 6 mois.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte de s'inscrire dans cette mesure éminemment sociale envers ses locataires et accepte une exonération de loyer pour une période de 3 mois.

M. le Maire est chargé d'en informer le pétitionnaire ainsi que les deux autres locataires, dans la mesure où ils solliciteraient le même avantage.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée à 21 h.

Le Maire,

Christian CARRÈRE

